

Il y a quelques jours, j'en parlai à un correspondant de l'Ain qui me consultait sur un candidat. Il appartient à ce département, que ne s'y présente-t-il ?

Quant à moi, je ne puis rien faire personnellement, vous le concevez. Je suis prisonnier et ne puis quitter la maison de santé où je suis détenu.

Une adresse a été envoyée aux exilés et à Quinet dans le nombre. Y a-t-il répondu ? Non que je sache. C'était le cas cependant, et son silence montre assez qu'il n'est pas décidé à rentrer et à prêter serment. Je ne le blâme pas, mais s'il ne veut pas prêter serment, pourquoi ne rentre-t-il pas ? Il s'inspirerait de l'esprit public qu'il ne connaît pas et pourrait servir la cause par des écrits mieux en rapport avec le sentiment général.

Assurément, j'aimerais beaucoup mieux le voir à la Chambre que les élus de 1863. Mais encore faut-il qu'il s'y prête.

Je ne mettrai pas, en ce qui me concerne, obstacle à ce que vous souhaitez, s'il est accepté et s'il accepte.. Quant à prendre une initiative, je ne le saurais.

Ne m'en veuillez pas de ma franchise ; elle n'est animée d'aucune hostilité pour Quinet. Les luttes de la politique m'ont amené à glisser sur les fautes, quand elles n'excluent pas les convictions.

Ch. D.

CITOYEN,

Je suis de retour de Belgique et je vous adresse ces quelques lignes pour vous avertir que je ne suis pas mort. J'espère bien que vous êtes vivant aussi, bien vivant ; par conséquent je compte sur une lettre de vous bientôt, alors je vous écrirai un peu plus longuement.